

DELEGATION DEPARTEMENTALE DES LANDES

Pôle Santé Publique et Environnementale
Service Santé Environnement

Affaire suivie par : Mme MIMBIELLE
Courriel : ars-dd40-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 05 58 46 63 95
Télécopie : 05 58 46 63 84

N/Réf. : KM/VM/PISSOS JIMENEZ/n°**80170**

V/Réf. : Votre courrier reçu le 25 mars 2015.

Objet : Hypersensibilité aux champs électromagnétiques.
Compteurs Linky.

PJ : Plaquette « téléphones mobiles - santé et sécurité ».

Mont-de-Marsan, le **08 JUIN 2016**

MONSIEUR DAVID JIMENEZ
339 ROUTE DE BORDEAUX
40410 PISSOS

Monsieur,

Par courrier cité en référence, vous m'aviez fait part de vos problèmes de santé et de vos difficultés du fait d'une hypersensibilité à une exposition à des champs électromagnétiques, ainsi que de vos inquiétudes face à l'installation prévue des nouveaux compteurs Linky.

Pour faire suite à votre courrier et aux échanges informels que vous avez eus par la suite avec les services de l'Agence régionale de santé, je suis en mesure de vous faire part des observations suivantes :

- La question de l'hypersensibilité a été étudiée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) dans le cadre de son expertise sur les effets sanitaires des radiofréquences, publiée en octobre 2009. L'ANSES concluait alors qu'en l'état des connaissances, « aucune preuve scientifique d'une relation de causalité entre l'exposition aux radiofréquences et l'hypersensibilité électromagnétique n'a pu être apportée jusqu'à présent ».
- Cette même agence a publié, le 15 octobre 2013, une actualisation de son expertise sur les effets sanitaires des radiofréquences, basée sur une large revue des études parues au plan international depuis 2009. Elle conduit actuellement une étude spécifique sur l'électro-hypersensibilité.
- Malgré l'absence de preuve de lien de causalité entre l'exposition aux radiofréquences et l'hypersensibilité, observée à ce jour, les souffrances et les difficultés d'accès à une prise en charge que vous rapportez dans votre courrier, partagées par de nombreux concitoyens, font l'objet d'une prise en considération par le ministère de la santé.

... / ...